



Arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Veyras

Le Maire,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-19 à L.150-20 et R153-8 à R153-10 ;
- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-27 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2025 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;
- Vu la décision en date du 6 août 2025 de Madame la Présidente du tribunal administratif de LYON portant nomination d'un commissaire enquêteur ;

ARRETE

Article 1 :

Il sera procédé du 17 octobre 2025 au 17 novembre 2025 soit pendant 32 jours à une enquête publique sur les dispositions du projet de plan local d'urbanisme arrêté

Article 2 :

Conformément à la décision de Madame la Présidente du tribunal administratif de LYON, Monsieur Jean-François CUTTIER est désigné en qualité du commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Veyras selon les dates et les horaires indiqués ci-dessous :

- **Vendredi 17 octobre 2025 de 9h30 à 12h**
- **Jeudi 23 octobre 2025 de 15h à 18h**
- **Samedi 8 novembre 2025 de 9h à 12h**
- **Lundi 17 novembre 2025 de 14h à 17h**

Article 3 :

Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Ardèche quinze jours au moins avant le début de celle-ci et, à titre de rappel, dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Article 4 :

L'avis au public sera publié par voie d'affichage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 5 :

Toute information sur le projet de plan local d'urbanisme peut être obtenue auprès du maire de Veyras.

Article 6 :

Le dossier relatif à l'enquête prescrite à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête en mairie de Veyras et sur le site internet : www.veyras.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur, adressées en mairie (1101 place de la République -07000 VEYRAS) ou par mail à « enqueteveyrasplu2025@gmail.com »

Mairie de VEYRAS 1101 Place de la République 07000 VEYRAS

☎ 04.75.64.29.04 📠 04.75.64.80.61

mairie@veyras.fr

www.veyras.fr



Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le 23/09/2025

ID : 007-210703401-20250923-164_2025-AR

S²LOW

Article 7 :

Le commissaire enquêteur adressera au maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, par le maire, dès leur réception, au Préfet du département de l'Ardèche, et par ailleurs à la Présidente du Tribunal Administratif de LYON.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de leur transmission par le commissaire enquêteur.

Fait à Veyras, le 23 septembre 2025

Monsieur le Maire

Alain LOUCHE

